

Quels documents dois-je préparer ?

Ces documents doivent être en ta possession au moment de ton départ à l'étranger.

☐ Pièce d'identité en cours de validité

Pour voyager en Europe, dans les pays de l'espace Schengen, une carte nationale d'identité en cours de validité suffit pour les séjours inférieurs à 30 jours.
Si un passeport est nécessaire, je te le signalerai.

[Vérifier sa situation](#)

☐ Autorisation de sortie du territoire (pour les mineurs)

Un mineur qui vit en France et voyage à l'étranger doit avoir une autorisation de sortie du territoire s'il ne voyage pas avec une personne ayant l'autorité parentale.
Aucun déplacement n'est nécessaire, ni à la mairie, ni à la préfecture, ni au commissariat. Le formulaire doit être présenté lors du contrôle à la frontière.
Le document signé doit être accompagné de la copie de la pièce d'identité du parent signataire.
Si ce parent n'a pas le même nom que toi, il faut ajouter la copie du livret de famille.

[Vérifier sa situation](#)

☐ Carte européenne d'assurance maladie (CEAM)

La carte européenne d'assurance maladie (CEAM) est utilisable dans les États de l'Union européenne, dans les États de l'Espace économique européen (UE/EEE) ou en Suisse.
Elle atteste de tes droits à l'assurance maladie française et facilite la prise en charge de soins médicaux en Europe. Elle peut en particulier t'éviter une avance d'argent.

[Commander sa CEAM](#)

☐ Fiche santé

La fiche sanitaire de liaison permet de transmettre des informations importantes sur ta santé et sur, éventuellement, des traitements que tu suis.

Ces documents doivent être fournis à l'agence Erasmus + pour compléter ton dossier (à envoyer à liliamontico@gmail.com)

☐ **Certificat de scolarité**

Preuve que tu es bien scolarisé(e) dans l'établissement, il est demandé comme justificatif par l'agence Erasmus+. Il a été envoyé par mail à tes parents en début d'année scolaire.

☐ **RIB**

Nous avons besoin d'un RIB pour verser la bourse Erasmus+. Ce peut être ton RIB ou celui de tes parents. Il peut être pratique que ce soit le RIB de tes parents car ils auront ensuite à payer de grosses sommes, en particulier la location du logement.

☐ **Autorisation de droit à l'image**

En échange des financements qu'elle nous donne, l'agence Erasmus nous demande de communiquer sur les mobilités que nous mettons en œuvre. Il est possible que nous utilisions des photos de ton stage à l'étranger sur le site du lycée et, pour cela, nous avons besoin de ton autorisation et de celle de tes parents.

☐ **Justificatifs de transport**

Les billets de train ou de bus, les cartes d'embarquement d'avion, les tickets de péage sont autant de justificatifs de ton départ à l'étranger. L'agence Erasmus nous les demande.